

Deuxième round d'une partie jouée d'avance ?

La négociation Unedic a (re)commencé. Le gouvernement, s'il laisse patronat et syndicats discuter, va pourtant bel et bien orienter la discussion et les résultats d'une pseudo-négociation.

Dans sa lettre de cadrage, le gouvernement oriente les débats :

- Pour soi-disant limiter le recours aux contrats très courts.

Le gouvernement entend ainsi revoir à la baisse les règles de cumul (salaire issu de ces contrats et allocations chômage) pour les chômeur-euses et ainsi les « inciter » à la reprise d'un emploi. Dans les faits, Solidaires critique l'utilisation dévoyée de l'Assurance chômage par le patronat comme complément de salaire. Ce n'est pas son rôle de compenser des contrats courts ou des temps partiels imposés. Pour autant, il n'est pas question que les salarié-es soient pénalisés-es du fait de décisions patronales. Le vrai combat à mener est double : une réduction du temps de travail pour que chacun-e puisse travailler et la fin du temps partiel imposé, qui paupérise particulièrement les femmes.

- Pour réduire la dette de l'UNEDIC

Nous rappelons que dans cette dette interviennent plusieurs éléments : le chômage lui-même, le développement de la « platformisation » au détriment d'emplois salariés et le fait que l'Unedic participe depuis 10 ans au budget de Pôle emploi.

Le gouvernement s'engagerait à compenser la suppression des cotisations salariales (2,4%) pour la durée de cette convention, c'est à dire 3 ans. De même, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) continuerait à prendre en charge, à l'euro près, les allègements des cotisations patronales actés. Et après ? Au motif de désendettement du régime d'Assurance chômage, les chômeuses et les chômeurs se retrouveront à assumer une dette qui n'est pas la leur. Et ce, dans un contexte où le contrôle de la recherche d'emploi apparaît comme une mission (« réga-

lienne » d'après le rapport CAP 2022) à renforcer au sein de Pôle emploi.

- Pour transformer l'Allocation de solidarité spécifique (ASS)

Le gouvernement prévoit de revoir l'articulation entre assurance et solidarité. Autrement dit, il envisage la création d'une Allocation Chômage de Longue Durée (ACLAD). Ces modifications, qui peuvent paraître mineures aujourd'hui, risquent demain de transformer ce que sont les droits au chômage comme continuité du salaire en prestation de solidarité réduite.

Pour Solidaires, ce ne sont ni les chômeuses ni les chômeurs qui sont responsables du chômage. Les entreprises qui licencient, qui embauchent à temps partiel et à très courte durée, doivent assumer les difficultés qu'elles créent pour les salarié-es. C'est à elles de payer pour assurer la continuité du salaire.

Les agent-es de Pôle emploi seront en grève unitairement le 20 novembre. Dans un contexte « d'efforts budgétaires » demandés à l'opérateur public et de digitalisation à tout va, des centaines de postes sont sur la sellette. Cela n'est pas sans conséquence sur les conditions d'accueil, de plus en plus dégradées, du public et sur les conditions de travail des agent-es déjà débordés-es. Tout ceci n'est ni acceptable, ni supportable !

De vrais salaires, de vraies allocations chômage, et des emplois pour le service public de l'emploi !

Nous serons le 20 novembre avec les salarié-es de Pôle emploi et le 1er décembre avec les associations de chômeurs et chômeuses.

Vos droits, vos luttes, votre syndicat...

www.solidaires.org contact@solidaires.org,

[fb @USolidaires](https://www.facebook.com/USolidaires) [twitter @UnionSolidaires](https://twitter.com/UnionSolidaires)

31 rue de la Grange aux belles 75010 Paris, 01 58 39 30 20

